



LÉGATION DE SUISSE  
EN POLOGNE

Varsovie, le 17 janvier 1950.

4x

VA 49

Référence No. 2360-0 GR/N.

(à rappeler dans la réponse)

Votre Réf. No. ....

Menées subversives sous le  
couvert d'activité commerciale.

C o n f i d e n t i e l .

POLITISCHES DEPARTEMENT  
007178 • 20. JAN. 1950  
REP. A 44.20. Pol.

*la*  
*H. Bernath*  
*H. Rebsamen*  
*H. Voth*  
*A.I.*

Monsieur le Ministre,

Sans être en mesure de vérifier le bien-fondé de cette nouvelle, pour l'instant, j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants et les commentaires qu'ils m'inspirent.

Plusieurs agents commerciaux, survivance de l'ère capitaliste et de l'époque d'avant-guerre en Pologne, ont prévenu les sociétés et maisons suisses qu'ils représentent de l'impossibilité devant laquelle ils se trouvent, à compter du 1er janvier 1950, de continuer à remplir leur mandat. Mon information laisserait même supposer que tous les représentants polonais d'entreprises suisses ont été ainsi mis en disponibilité.

Pour comprendre ce qui s'est ou se serait passé, il faut se rappeler que la profession de représentant de commerce de maisons étrangères est l'objet et dépend d'une licence du Ministère polonais du Commerce extérieur. Ces concessions étaient accordées à titre précaire et elles prenaient légalement fin le 31 décembre 1949, sauf prolongation pour une nouvelle année sur requête recevable jusqu'au 20 décembre 1949.

On m'a cité les entreprises suisses suivantes parmi celles qui auraient reçu de leur mandataire polonais l'avis de la cessation forcée de leurs rapports contractuels:

A la Division des Affaires Politiques du  
Département Politique fédéral,  
B e r n e .

*H. Bernath*  
*23.1.*  
*M. Rebsamen*  
*24.1.1950*  
*(Banco, Handel)*  
*H. Schuyder*  
*31.1.50*



-2-

Swisstool, Zurich, F.B. Hatebur, Bâle et  
Winkler Fallert à Berne.

Par ailleurs, le commerce extérieur de Pologne, monopolisé, étatisé et dirigé vers des fins politiques autant qu'économiques, entretient, en Suisse, un certain nombre d'agences de vente et d'achat, conduites par des hommes de confiance du Gouvernement et du parti communiste polonais, que ces individus possèdent la nationalité suisse ou la nationalité polonaise.

Les principales agences opérant en Suisse pour le compte de l'Etat polonais sont:

Wisla, société anonyme pour le commerce international, à Zurich, maison spécialisée dans l'exportation et l'importation du groupe chimico-pharmaceutique; Machine-tool A.G. à Zurich, fondée par les nommés Felix Niemira (apparemment agent consulaire de Pologne à Genève) et Alfred Ruhle, citoyen genevois; Falkimex, Zurich, propriété de M. Falk, citoyen suisse, maison spécialisée dans les transactions de produits métallurgiques; l'Expo, représentant les charbonnages polonais, dirigée par un nommé Wechsler.

La loyauté<sup>\*</sup> des ressortissants suisses qui collaborent à ces activités polonaises semble, à première vue, assez suspecte et je ne serais pas surpris que le Ministère public de la Confédération ait constitué des dossiers sur ces personnages. Ruhle est communiste, dit-on. Falk possède une assez nombreuse parenté dans la communauté juive de Varsovie. Ces organisations, leurs tenants et aboutissants, sont vraisemblablement l'objet d'une surveillance nécessaire de la part de nos autorités. Malgré cela, ces hommes d'affaires semblent jouir de la confiance des milieux commerciaux suisses, à preuve que Falk, par exemple, put organiser l'année dernière un pavillon suisse à la Foire de Poznan où il groupa, autour de son nom, une dizaine d'entreprises suisses dont l'une est fort importante.

\*envers la Suisse

./.

-3-

Si la nouvelle, dont je me suis fait l'écho au début de cette lettre, est exacte, non seulement en ce qui concerne les 3 cas spécifiquement mentionnés, mais sur toute la ligne des maisons suisses représentées en Pologne, il y aurait lieu d'examiner attentivement à quoi prélude cette manoeuvre polonaise.

Bien que réduit à émettre une hypothèse, il me semble que la suppression des contacts "privés" entre les maisons suisses et les organes économiques du Gouvernement polonais a une forte signification: il s'agit d'obliger les maisons suisses qui veulent vendre en Pologne à passer par les organisations ou agences d'achats déjà constituées en Suisse ou qui peuvent l'être ultérieurement. Si l'on ajoute qu'il est aisé au Gouvernement polonais de créer des difficultés de plus en plus grandes à nos hommes d'affaires qui désirent se rendre en Pologne (politique des visas), on verra aussitôt que le Gouvernement polonais est en bonne posture pour imposer à l'industrie et au commerce suisse ses agences comme intermédiaires forcées. Nous avons déjà constaté, à plus d'une reprise, que ces agences polonaises en Suisse s'immiscent dans les relations commerciales et exercent une sorte de chantage auprès des entreprises suisses. Le but final de cette politique est assez facile à deviner. La Pologne, sur l'ordre du Kominform, cherche à isoler complètement et à empêcher tout Occidental non-communiste de pénétrer et de séjourner sur son sol. D'autre part, les provisions et autres ressources financières que perçoivent les agents commerciaux peuvent servir à de nombreuses fins politiques, d'espionnage, de financement clandestin, etc. Parallèlement, et c'est une pratique bien connue des dictatures totalitaires, les entreprises commerciales peuvent avoir un double rôle et devenir, en même temps, des officines de propagande, d'espionnage, etc, assez difficiles à démasquer. Si l'on ajoute que l'Union

./.

-4-

Soviétique a fait disparaître, depuis longtemps, tous les intermédiaires privés pour leur substituer ses organisations de vente et d'achat à l'étranger qui sont placées sous le contrôle des Attachés commerciaux, on admettra qu'il n'y a rien de surprenant à ce que la Pologne suive la même voie et cherche à créer en Suisse une organisation centrale ou des organisations diversifiées, destinées à être des intermédiaires obligés de l'industrie et du commerce suisse dans toutes ses transactions avec la Pologne.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse

